

Collectif 173

165 rue Marcadet
75018 Paris

Tél. : 01 47 00 96 33

numéro prêté au Collectif par une association

*Heures d'écoute : 8h00 – 9h00 (sauf samedi et dimanche matin)
21h00 – 22h00*

Collectif membre de l'Association nationale Robin des Toits

Paris, le 27 Septembre 2012

MAIRIE DU 18^{ème}
1 Place Jules Joffrin
75018 PARIS

Objet : Implantation d'antennes relais
173 rue Marcadet 75018 Paris

Monsieur le Maire,

Au cours de la réunion d'information de la population que vous avez organisée le 25 Septembre 2012 à la Mairie du 18^{ème}, notre Collectif qui avait mandaté Etienne CENDRIER en sa qualité de porte-parole de l'association nationale Robin des Toits, association spécialiste, a posé en votre présence trois questions à l'opérateur ORANGE FRANCE :

- 1- Il est rappelé à ORANGE que les représentants éminents de la science libre fixent à 0,6 V/m la VLE des émissions d'hyperfréquences pulsées.
Cette Valeur Limite d'Exposition est également nommée seuil de précaution sanitaire.
Il est donc demandé à ORANGE de choisir entre un engagement formel de respecter la VLE de 0,6 V/m et le démontage.
- 2- Il est rappelé à ORANGE que les travaux scientifiques, publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture, qui démontrent les nombreuses formes de la toxicité, se comptent par centaines.
Il est donc demandé à ORANGE de produire un engagement signé d'innocuité sanitaire.
- 3- Il est rappelé à ORANGE que les Compagnies mondiales de Réassurance ne couvrent plus la téléphonie mobile depuis 10 ans.
Il est donc demandé à ORANGE de produire l'extrait de sa police d'assurance précisant qu'en plus de sa couverture civile il est également et pleinement couvert sur les risques sanitaires.

Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir rappeler ces demandes à ORANGE par courrier de la Mairie en lui précisant que sa crédibilité est engagée dans ses réponses.

Dans cette attente,

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.

Par mandat du Collectif 173
Etienne CENDRIER

